

ASSISTAIENT À LA RENCONTRE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Luc Villeneuve, Andrew Ranger, Abdelmajid Rahmouni, Martin Gauthier, Sylvain Ducharme, Josée Trudel, Nathalie Drolet, Martin Aubin, Emilie Brochu, Mike Hinch, Mylène Comeau, Frédéric Gendron, Francis Bourgon, Lucie Ménard, Carla Khazzaka, Sylvie Rocheleau Carrie, Renée Lyne Girard, Jean Urbain N'Goma Bouanga, François Sarazin, Ambroise Gomis, Patrice Dufour, Anne Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière et Gabrielle Lemieux, présidente de l'AEFO

MEMBRES DÉLÉGUÉS

Unité 56 - Nord-Est publique

Diane Beauparlant-Turpin, Estelle Bélanger

Unité 57 - Nord-Ouest publique

Yveline Côté, Serenus Nennoc Houessou

Unité 58 - Centre-Sud et Sud-Ouest publique

Clarisse Akouemo, Adeyemi Bankolé, Roselyne Danho, Mohamed Djama Moussa, Daher Hassan Ismael, Caroline Hébert-Lepipas, Nabil Hlaïhel, Fatoumata Kéita, Mesmin Kiki, Charles Kouassi, Mahlah Lockey, Sihem Merzouk, Samuel Njeng, Théophile Rwigimba, Florence Tiomela Kenne Tufe, Lucie Veillette

Unité 59 - Est publique

Natalie Beeston, Rachelle Brazeau, Pierre Cuerrier, Anne-Marie Dupont, Levit Koloko, Mickaël Krzeminski, Valérie Langlais, Cassia Larocque, Pauline Anne Marie Mpouma, Sylvie Ngoyi, Josiane Ngueti, Max Pelletier Lauzon, Stéphane Prevost, Éric Rivard, Jean-François Rouleau, Luc Roy, Sophie Ruel, Marc Sarazin, Wiyowou Tchaka, Michaël Tousignant, Julie Van Exan

Unité 60A - Nord-Est catholique

Linda Blanchette, Luc Grzela, Renée Lamarche-Touchette, France Lebrun-Tremblay, Isabelle Picard, Marie-Soleil Ranger, Angèle Rochon

Unité 60B - Nipissing catholique

Michelle Mainguy, Corey McDonald, Claude Veilleux

Unité 61 - Moyen-Nord catholique

Alain Bock, Sheila Borello, Francine Dionne, Stéphanie Doyle, Shane Dudichum, JoAnne Gagnon Beauchamp Lynne Laurin-Fortin, Isabelle Levesque

Unité 62 - Grand Nord-Ouest catholique

Siriki Konaté, Rémy-Pacôme Pimou Nyamsi

Unité 63 - Sud-Ouest catholique

Joseph Normand Bourque, Yves Durocher, Denis Kamga, Valérie Lanoue, Susan Lidster, Alan Marcotte, Jean-Yves Micoun, Russell Minnis, Louis Nemadeu, Christian Prémont, Mylene Roberge

Unité 64 - Centre-Sud catholique

Marica Beljo, Joanne Bouchard, Sophie Charbonneau, Samba Diarra, Épiphanie Dohou, Brigitte Döring, Benjamin Gauthier, Kim Harvey, Grace Ida Kengne, Akissi Amelie Koffi, Jessica Lafreniere, David Legagneur, Monique Maboufin Kammogne, Ingie Mikhail, Marie Moftah, Goretti Ndizeye, Khady Sam, Catherine Smith, Landry Fulbert Tchambia Paho, Clémence Yapi

Unité 65 - Est catholique

Debbie Bédard, Francois Boudrias, Natalie Brunet, Lyne Couture, Kathie Genier, Sylvie Michelle Larivière, Denise Legault, Mathieu Léonard, Yann Mathieu, Fabien Provost, Yanik Ranger, Melanie St-Jean, Eric-Emmanuel Vaillant

Unité 66 - Centre-Est catholique

Daniel Armand Bikoko, Brigitte Bilong, Jean Bosco Bizimungu, Joëlle Boulanger, Eric Carrière, Josée Chenard, Mathieu Chénard, Pierre Cyr, Mylène Desrochers-Clark, Mathieu Doré, Marie Dorval, Gilles Guèvremont, Luc Jegerlehner, Mélissa L'Ecuyer, Marie-Josée Lalonde-Marleau, William Lembe Titti, Anne-Marie Letellier de St-Just, Gwladys Flore Mafengo, François Mballa Messi, Lydie N'kpoman, Jerry Paulin Nsiagam Ntchatchoua, Abdelkarim Ouedhrefi, Karine Ouellette, Magloire Preira, Benjamin Racine, David Riendeau, Marc-Éric Audet, Forbin Saturné, Chantale Sauvé, Mélanie Séguin, Marc Soulière, Sarto Samuel Thomas, Ramces Victor

Unité 103 – PAPSP

Debbie Sauvé, Janik Turpin

Unité 201 - Claudel enseignement

Unité 202 - Claudel soutien

Bonna Fidei Baraka, Laure Nadia Dunand

Unité 203 - Le Cap

Mélanie Bélanger, Richard Maltais

Unité 204 - Centre Jules-Léger

Danielle Deschamps, Galliene Nana

OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS

Young Moïse Eminde Essien

Amadou Bah

Angela Faustin

Chantal Lalonde

Darling Alexandre

David Matenda

Fatima Khelifi

Francis Mbanda Tchouang
Frédéric Sédric Tchoumbou Kemegni
Jacynthe LeBlanc
Joseph Sakr
Katherine Dumas
Mariam Raafat
Morelle Negom Kouodom
Nathalie Normandin
Simon Clément Biyong Biyong

INVITÉES SPÉCIALES ET INVITÉS SPÉCIAUX

Jeffrey Barber, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)
Sophie Beaulieu, Marcil Lavallée
Karen Brown, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
Roxanne Deevy, Deevy Communications Stratégiques
D^{re} Stéphanie Chouinard, politologue
Mike Foulds, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)
Sharon Giroux, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Benoit Hubert, PGF
Carl Laflamme, Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO)
Yves Lafrenière, récipiendaire du Prix Mérite
Karen Littlewood, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Pawel Mazurek, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Ian Pettigrew, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)
Heidi Yetman, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE)

PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Yvan Roy

PERSONNEL CADRE - BUREAU PROVINCIAL

Yann Archambault	Cadre en relations de travail
Donna-Lee Denham	Cadre en relations de travail
Michel Charron	Cadre en relations de travail
Mélanie Génier	Cadre en relations de travail
Claudine Laporte	Cadre en relations professionnelles
Émile Maheu	Cadre en relations gouvernementales et communautaires
Marianne Raina	Cadre au service des communications
Pascal Chéron	Cadre en relations professionnelles
Philippe St-Amant	Cadre en relations professionnelles et de travail

ÉQUIPE DE GESTION - BUREAU PROVINCIAL

Anne Lavoie	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Julie Skinner	Directrice générale adjointe
Leslie Bourguignon	Directrice des services administratifs et financiers

Samedi 22 février 2025, à 9 h 06

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'AEFO souhaite la bienvenue à toutes et à tous et remercie les membres délégués pour leur présence afin de réfléchir et de prendre des décisions importantes pour l'AEFO. Elle en profite pour souligner la présence d'invitées spéciales et d'invités spéciaux.

Reconnaissance du territoire et des terres ancestrales

Le premier vice-président de l'AEFO fait la reconnaissance du territoire et des terres ancestrales.

Déclaration d'environnement sécuritaire

Le deuxième vice-président de l'AEFO souligne que conformément à la politique contre la violence et l'intimidation de l'association, il tient à mentionner aux membres délégués qu'aucune forme d'intimidation, de discrimination, d'oppression, de harcèlement ou de violence n'est tolérée lors des activités et événements de l'AEFO et de ses unités locales.

La présidente de l'AEFO informe les membres délégués que deux personnes-ressources sont à leur disposition tout au long de l'événement, soit la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Lavoie et la directrice générale adjointe, Julie Skinner.

Mois de l'histoire des Noirs

La présidente de l'AEFO souligne que février est le Mois de l'histoire des Noirs.

In Memoriam

Avant de procéder aux délibérations, la présidente de l'AEFO invite les membres délégués à observer un moment de silence en hommage aux membres décédés depuis la dernière assemblée annuelle.

APPEL DES MEMBRES

La présidente indique que 167 membres délégués sont présentement inscrits, sur une possibilité de 167.

PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

La présidente de l'AEFO présente la personne qui est proposée pour présider l'assemblée annuelle.

Il est proposé par Yann Mathieu, appuyé par Marc-Éric Audet et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #1 : **Que Yvan Roy soit invité à présider les délibérations de l'assemblée annuelle 2025 de l'AEFO.**

On cède la parole à la présidence d'assemblée. Yvan Roy rappelle que les procédures de l'assemblée sont inspirées du Code Morin et de la publication *Conduite d'une assemblée délibérante* de l'AEFO. Il donne quelques précisions sur le déroulement de l'assemblée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ([Document 1](#))

Il est proposé par Gilles Guèvremont, appuyé par Khady Sam et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #2 : **Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

FORMATION DES COMITÉS

Il est proposé par Martin Aubin, appuyé par Christian Prémont et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #3 : **Que les comités suivants soient formés :**

Comité de direction :	Mélanie Génier Yann Archambault
Comité des propositions :	Claudine Laporte, présidente Michel Charron
Comité d'élections :	Pascal Chéron, directeur de scrutin Émile Maheu Philippe St-Amant

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ D'ÉLECTIONS

Le directeur de scrutin rappelle qu'il faut élire les représentantes et représentants de l'AEFO à la FEO ainsi que les administratrices et administrateurs pour les unités impaires. Il informe les membres que trois candidatures ont été reçues pour le poste de représentante ou de représentant au bureau de la FEO, soit Marie Moftah, Théophile Rwigimba et Yves Durocher, et qu'un tirage au sort a été effectué en soirée vendredi afin de déterminer l'ordre des discours. Il indique que huit personnes ont soumis leur candidature pour le poste de représentante ou de représentant au conseil d'administration de la FEO, soit Andrew Ranger, Ingie Mikhail, Sérénus Nennoc Houessou, François Sarrazin, Florence Tiomela, Patrice Dufour et Natalie Beeston. Il rappelle que la personne qui n'est pas élue au poste de représentante ou représentant au bureau de la FEO est automatiquement en lice pour le poste de représentante ou représentant au conseil d'administration de la FEO, mais ne fera pas un deuxième discours pour ce poste.

Le directeur de scrutin donne des précisions sur la durée des discours et sur le déroulement des élections. Il rappelle que les mandats pour les postes à la FEO sont d'une durée de deux ans et débuteront en septembre 2025. Il mentionne que le premier tour de scrutin se déroulera à 9 h dimanche matin.

DISCOURS DES CANDIDATES ET CANDIDATS AU POSTE DE REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT AU BUREAU DE LA FEO – temps fixe à 9 h 30

Le directeur de scrutin indique que les candidates et candidats auront quatre minutes pour faire leur discours et qu'une période de questions suivra. Un tirage au sort a déterminé l'ordre des discours comme suit : Yves Durocher, Théophile Rwigimba et Marie Moftah. Il donne quelques précisions quant au processus.

On procède aux discours de la candidate et des candidats à 9 h 30.

On passe à la période de questions.

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente de l'AEFO remercie les membres délégués de leur engagement continu, de leur solidarité, de leurs contributions à la cause syndicale ainsi que de leur dévouement qui permettra de continuer à défendre les droits des membres de l'AEFO, à promouvoir la langue française et à faire rayonner notre culture partout en Ontario. Elle souligne que la campagne électorale de l'AEFO met de l'avant quatre enjeux essentiels dans le contexte des élections provinciales en Ontario, soit l'éducation publique en français, l'accès à des services de santé mentale et de bien-être francophones, la sécurité en milieu scolaire ainsi que les investissements en éducation. La présidente de l'AEFO donne des précisions sur quelques thèmes émergents, dont la sécurité au travail ainsi que la pénurie de personnel qualifié en éducation et en services en français.

Elle en profite pour souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui participent pour la première fois à l'assemblée annuelle. Elle souligne la présence de ses collègues des autres filiales en Ontario et affirme que les syndicats ont travaillé de pair une fois de plus cette année afin de faire avancer les causes qu'ils défendent ensemble, et en nomme quelques-unes.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE – février 2024 ([Document 2](#))

On invite les membres délégués à faire part de leurs ajouts ou commentaires.

Il est proposé par Ramcès Victor, appuyé par Rémy-Pacôme Pimou Nyamsi et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #4 : **Que le procès-verbal de la 86^e assemblée annuelle (24 et 25 février 2024) soit adopté tel que présenté au document 2.**

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

➤ Tableau des affaires découlant ([Document 3](#))

La directrice générale présente quelques faits saillants du document.

Il est proposé par Cassia Larocque, appuyé par Benjamin Racine et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #5 : **Que l'assemblée annuelle reçoive le tableau des affaires découlant tel que présenté au document 3.**

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2023-2024 ([Document 4](#))

La présidente de l'AEFO précise que le rapport couvrant la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 rend compte de l'utilisation des ressources financières et du déploiement des ressources humaines de l'AEFO. Elle invite le premier vice-président à transmettre des renseignements sur le volet de représentation des membres. Après sa présentation, celui-ci cède la parole au deuxième vice-président qui donne des informations sur le prochain volet du rapport, soit les actions et les revendications de l'AEFO. Le deuxième vice-président invite un conseiller à présenter le prochain volet du rapport qui fait état des actions entreprises en ce qui concerne l'inclusion, la diversité et la lutte contre la discrimination.

RAPPORTS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 AOÛT 2024 ([Document 5](#))

La directrice des services administratifs et financiers invite Sophie Beaulieu, associée de la firme Marcil Lavallée, à présenter le sommaire des états financiers de l'AEFO ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en date du 31 août 2024. Un membre délégué demande si la ristourne d'assurance-emploi est automatiquement retournée aux membres plutôt qu'au syndicat. La directrice générale donne des précisions à cet effet. Elle ajoute que la ristourne d'assurance-emploi fait partie des conventions collectives et qu'elle est retournée à l'AEFO. Un membre délégué demande des éclaircissements quant à la réserve pour éventualités. La directrice des services administratifs rappelle que le fonds de solidarité est strictement réservé à la grève et aux négociations. Elle précise que la réserve pour éventualités sert à toute autre intervention imprévue, comme une cyberattaque. Sophie Beaulieu ajoute que c'est une saine pratique financière pour toute organisation à but non lucratif et que c'est la raison pour laquelle l'AEFO a mis cette réserve en place.

Un membre délégué aimerait savoir s'il est normal que la réserve pour éventualités représente la moitié des revenus de l'organisation. Sophie Beaulieu est d'avis qu'il est prudent d'avoir une telle réserve pour pallier des risques et éventualités impossibles à prévoir. Un autre membre délégué demande s'il y a un seuil de surplus qui ferait en sorte que l'AEFO cesserait d'être une organisation à but non lucratif. Sophie Beaulieu affirme que non et souligne que l'objectif ultime du syndicat est de pouvoir appuyer ses membres en cas de grève. Elle indique que cela lui donne un pouvoir en cas de grève.

On remercie Sophie Beaulieu pour sa présentation.

Il est proposé par Abdelkarim Ouedrefi, appuyé par Linda Blanchette et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #6 : **Que l'assemblée annuelle reçoive les états financiers annuels ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en date du 31 août 2024 tels que présentés au document 5.**

PRÉSENTATION DU PRIX MÉRITE – temps fixe à 11 h 30

L'AEFO remet le prix Mérite franco-ontarien pour son engagement envers la jeunesse franco-ontarienne à Yves Lafrenière de l'Unité 60B et celui pour l'engagement syndical envers les membres dans le lieu de travail à Yves Durocher de l'Unité 63.

DISCOURS DES CANDIDATES ET CANDIDATS POUR LES POSTES DE REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEO – temps fixe à 13 h

Le directeur de scrutin indique que les candidates et candidats auront trois minutes pour faire leurs discours et qu'une période de questions suivra. L'ordre des discours est comme suit : Andrew Ranger, Ingie Mikhail, Sérénus Nennoc Houessou, François Sarrazin, Nathalie Drolet, Florence Tiomela, et Natalie Beeston. Le cadre en relations professionnelles informe les membres délégués que Patrice Dufour n'a pas pu être présent à l'assemblée, ce qui signifie qu'il ne pourra pas faire de discours.

On procède au discours des candidates et candidats à 13 h.
On passe à la période de questions.

ALLOCUTION DE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO (FEO)

Un conseiller au sein du comité exécutif de l'AEFO invite Mike Foulds, président de la FEO ainsi qu'Ian Pettigrew, secrétaire-trésorier, à présenter les réalisations de la FEO au cours de la dernière année et expliquer comment ces initiatives peuvent directement profiter aux membres de l'AEFO. Ian Pettigrew donne des précisions sur lesdites initiatives.

On remercie Mike Foulds et Ian Pettigrew pour leur présentation.

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2023-2024 ([Document 4](#)) - SUITE

On poursuit la présentation du rapport annuel des activités. Le conseiller du comité exécutif donne des précisions sur la présence de l'AEFO et les réseaux sociaux. Il mentionne le nouveau site Web de l'AEFO et donne des précisions à cet effet. La présidente de l'AEFO rappelle que l'AEFO a célébré son 85^e anniversaire en 2024. Elle donne aussi des renseignements quant aux activités effectuées en lien avec le plan stratégique de l'AEFO.

Il est proposé par Fatoumata Keita, appuyé par Isabelle Lévesque et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #7 : **Que l'assemblée annuelle reçoive le rapport des activités de l'Association 2023-2024 tel que présenté au document 4.**

NOMINATION DES AUDITEURS

Il est proposé par Nathalie Brunet, appuyé par Marc Sarrazin et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #8 : **Que l'AEFO retienne les services de la firme Marcil Lavallée, à titre d'auditeur indépendant, pour l'exercice financier du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.**

On procède à une période de questions sur les états financiers audités à la suite du départ de l'auditrice. Un membre délégué demande si l'AEFO est assurée en cas de cyberattaque pour que les frais ne soient pas retirés de la réserve de fonds pour éventualités. La directrice des services administratifs et financiers répond que l'AEFO possède une couverture d'assurance en cas de cyberattaque. La directrice générale indique cependant que l'assurance ne couvre pas nécessairement tous les frais d'une cyberattaque selon l'expérience rapportée par d'autres organisations. Un membre délégué demande des éclaircissements sur le principe de continuité de l'exploitation.

La directrice des services administratifs et financiers explique que c'est un principe comptable qui permet de comparer les chiffres sur deux périodes et elle donne des exemples à cet effet. Elle ajoute que l'impact de la loi 124 s'élevait à environ 2 M\$, ce qui a augmenté le fonds de solidarité. Elle mentionne que les résultats 2024-2025 risquent d'être gonflés en raison des résultats de l'arbitrage et des ajustements salariaux rétroactifs.

Un membre délégué demande si l'AEFO est prête à faire face aux conséquences des droits de douane et quelles sont les méthodes pour mitiger l'effet sur les placements. La directrice des services administratifs explique que l'impact sera limité aux intérêts des placements de l'AEFO. Elle ajoute que les placements sont très diversifiés afin de prévenir ce genre d'impact. Elle précise que la politique de placements n'a pas pour but de maximiser le rendement, mais bien de protéger les actifs. Un autre membre délégué aimerait savoir si le contrat de la firme de gestionnaire de placements arrive bientôt à échéance. La directrice des services administratifs et financiers répond que la politique et procédure inclut des balises à respecter en ce qui a trait aux placements et que la réévaluation du gestionnaire a lieu tous les cinq (5) ans. La directrice générale souligne que la révision du gestionnaire de placements sera effectuée avec rigueur d'ici l'automne prochain, selon ce qui est prescrit par la politique. On demande s'il y aura un rapport à la suite de cette évaluation. La directrice des services administratifs et financiers indique qu'un rapport sera présenté au comité de gestion des risques et au conseil d'administration.

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS ([Document 6](#))

La cadre en relations professionnelles responsable du dossier invite les membres délégués à prendre connaissance du document 6 et en présente les faits saillants. Elle explique que les changements ont été temporairement adoptés par le conseil d'administration.

On dépose trois propositions en lien avec le plan stratégique de l'AEFO. La proposition ci-dessous vise à définir la mission de l'AEFO.

Il est proposé par Abdelmajid Rahmouni, appuyé par Martin Gauthier et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #9 : Que la mission de l'AEFO qui se lit :

Syndicat francophone, l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens assure la défense et la promotion des intérêts professionnels et économiques de ses membres. Elle exerce également un leadership social qui favorise l'essor de la communauté francophone.

DEVIENT

Syndicat francophone, l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens **(AEFO)** assure la défense et la promotion des intérêts professionnels et économiques de ses membres. Elle exerce également un leadership social qui **contribue et** favorise l'essor ~~de la~~ **des** communautés francophones.

On dépose la proposition suivante ayant trait à la vision de l'AEFO qui doit être revue dans le contexte d'un plan stratégique.

Il est proposé par Lucie Ménard, appuyé par Mylène Comeau :

RÉSOLUTION #10 : Que la vision de l'AEFO qui se lit :

Les membres reconnaissent l'influence positive de l'AEFO sur leur affirmation professionnelle, leur environnement de travail et leur bien-être. L'AEFO est un agent de changement qui contribue à bâtir une société inclusive, juste et équitable, ainsi qu'à assurer la pérennité de l'éducation en langue française en Ontario.

DEVienne

L'AEFO est reconnue pour sa contribution :

- à l'amélioration du bien-être professionnel de ses membres;
- à la promotion d'une société juste, inclusive et équitable;
- au soutien du développement des services communautaires francophones en santé mentale; et
- à la lutte pour la pérennité de l'éducation en langue française ainsi que pour la vitalité des communautés francophones en Ontario.

Un membre délégué demande des éclaircissements quant à l'élément sur la santé mentale. La présidente de l'AEFO explique que c'est dans le but de reconnaître le travail des membres de l'AEFO qui font partie de l'Unité 203. Un autre membre délégué aimerait savoir quelle est la pertinence de parler des communautés francophones en Ontario. La présidente de l'AEFO souligne que c'est dans l'optique d'être inclusif et de rassembler toutes les communautés. Un membre délégué se questionne quant à l'utilisation du mot « lutte ». La présidente de l'AEFO mentionne que l'idée de « lutte » correspond à l'impression du conseil d'administration que l'AEFO est dans une lutte, et qu'il faut reconnaître qu'on veut défendre ce système-là.

À la suite du vote, la proposition ci-dessus est **ADOPTÉE**.

On dépose la proposition ci-dessous qui porte sur les valeurs de l'AEFO dans le contexte de l'inclusion.

Il est proposé par Andrew Ranger, appuyé par François Sarazin et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #11 : Que les valeurs de l'AEFO qui se lisent :

Les valeurs organisationnelles de l'AEFO sont l'équité, la transparence, la solidarité, l'inclusivité et l'engagement. Ces valeurs servent à guider les décisions et les activités du syndicat.

DEVienne

Les valeurs organisationnelles de l'AEFO sont l'équité, la transparence, la solidarité, **l'inclusion** et l'engagement. Ces valeurs servent à guider les décisions et les activités du syndicat.

On dépose la proposition ci-dessous qui porte sur la constitution des délégations à l'assemblée, et qui a pour but de permettre une participation accrue à l'assemblée annuelle (AA). On suggère que les administratrices et administrateurs ainsi que les présidences d'unité ne fassent pas partie du compte des délégations. La proposeuse donne des précisions à cet effet. On suggère que le nombre de 170 soit majoré à 185.

Il est proposé par Emilie Brochu, appuyé par Natalie Beeston :

RÉSOLUTION #12 : Que l'article 24 des règlements administratifs qui se lit :

24. Constitution des délégations

- 24.1. Le nombre de membres délégués, pour chaque unité, est calculé de la façon suivante :
 - 24.1.1. Chaque unité a droit à un nombre de membres délégués proportionnel au nombre de membres occupant un poste régulier qui ont payé une cotisation à l'AEFO au 31 octobre de l'année précédant l'assemblée annuelle de manière à ce que le nombre total de membres délégués ne dépasse pas 170 personnes.
 - 24.1.2. Chaque unité a droit à un minimum de trois membres délégués.
 - 24.1.3. Le nombre de membres délégués est ajusté pour tenir compte du nombre de membres des nouvelles unités accréditées entre le 1er novembre et le 31 janvier précédant l'assemblée annuelle.
- 24.2. Les délégations locales sont constituées de la façon suivante :
 - 24.2.1. Les membres du conseil d'administration sont membres d'office de leur délégation locale.
 - 24.2.2. Les membres qui seront proposés par leur unité comme administratrices ou administrateurs sont membres d'office de leur délégation locale.
 - 24.2.3. Les membres qui, au 15 novembre, ont soumis leur candidature à un poste électif au comité exécutif de l'AEFO ou à un poste électif à la FEO sont membres d'office de leur délégation locale.
 - 24.2.4. Les autres membres délégués sont choisis selon les modalités établies par les unités.
- 24.3. Si un membre délégué ne peut se rendre à une assemblée des membres, il peut être remplacé par un membre nommé par l'unité. Ce remplacement demeure en vigueur jusqu'à la fin de l'adhésion du membre délégué.

DEVienne

24. Constitution des délégations

- 24.1. Les membres du conseil d'administration et les présidences d'unité sont considérés d'office comme des membres délégués et ne sont pas pris en compte dans le calcul des délégations.**
- 24.2. Le nombre de membres délégués, pour chaque unité, est calculé de la façon suivante :

- 24.2.1. Chaque unité a droit à un nombre de membres délégués proportionnel au nombre de membres occupant un poste régulier qui ont payé une cotisation à l'AEFO au 31 octobre de l'année précédant l'assemblée annuelle de manière à ce que le nombre total de membres délégués ne dépasse pas ~~170~~ 185 personnes.
- 24.2.2. Chaque unité a droit à un minimum de trois membres délégués.
- 24.2.3. Le nombre de membres délégués est ajusté pour tenir compte du nombre de membres des nouvelles unités accréditées entre le 1er novembre et le 31 janvier précédant l'assemblée annuelle.
- 24.3. Les délégations locales sont constituées de la façon suivante :
 - 24.3.1. ~~Les membres du conseil d'administration sont membres d'office de leur délégation locale.~~
 - 24.3.2. Les membres qui seront proposés par leur unité comme administratrices ou administrateurs sont membres d'office de leur délégation locale.
 - 24.3.3. Les membres qui, au 15 novembre, ont soumis leur candidature à un poste électif au comité exécutif de l'AEFO ou à un poste électif à la FEO sont membres d'office de leur délégation locale.
 - 24.3.4. Les autres membres délégués sont choisis selon les modalités établies par les unités.
- 24.4. Si un membre délégué ne peut se rendre à une assemblée des membres, il peut être remplacé par un membre nommé par l'unité. Ce remplacement demeure en vigueur jusqu'à la fin de l'adhésion du membre délégué.

Un membre délégué aimerait savoir quel est le coût associé à ce changement. La cadre en relations professionnelles responsable du dossier répond que le coût est d'environ 1 500 \$ par personne. Un autre membre délégué demande des éclaircissements sur la formule préconisée pour faire le calcul. La cadre en relations professionnelles donne des précisions à cet effet. Un membre délégué souligne une coquille au point 23.3.4, soit qu'on devrait lire « par les unités ». On note que la correction sera effectuée dans les Statuts et Règlements. Un membre délégué est d'avis que le calcul des nombres n'est pas clair. La cadre en relations professionnelles explique que le nombre de postes réguliers peut varier chaque année et qu'il y a des fluctuations pour toutes sortes de raisons. Elle donne des précisions à cet effet. On note que plusieurs membres se prononcent en faveur, étant donné que l'implication de plus de monde est bénéfique et que cela assure une relève. Il est mentionné que c'est un bon début pour les plus petites unités, qui pourront être représentées par un plus grand nombre de membres à l'AA.

À la suite du vote, la proposition ci-dessus est **ADOPTÉE**.

On dépose la proposition ci-dessous ayant trait à une vacance d'une administratrice ou d'un administrateur d'une unité.

Il est proposé par Benjamin Gauthier, appuyé par Martin Aubin et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #13 : Que l'article 37.3 des règlements administratifs qui se lit :

- 37.3. Suite à l'annonce de la vacance, un appel de mises en candidature est lancé aux membres de l'unité où il y a vacance pour une période d'au moins 20 jours. La mise en candidature doit être faite sur un formulaire prévu à cette fin, être appuyée par deux membres de l'unité et accompagnée d'un texte de motivation d'un maximum de 500 mots.

DEVienne

- 37.3. Suite à l'annonce de la vacance, un appel de mises en candidature est lancé aux membres de l'unité où il y a vacance pour une période d'au moins ~~20~~ **10** jours. La mise en candidature doit être faite sur un formulaire prévu à cette fin, être appuyée par deux membres de l'unité et accompagnée d'un texte de motivation d'un maximum de 500 mots.

On dépose la proposition ci-dessous ayant trait au délai de la période de fin de mise en candidature.

Il est proposé par Francine Dionne, appuyé par Nathalie Drolet :

RÉSOLUTION #14 : Que l'article 37.5.1 des règlements administratifs qui se lit :

- 37.5.1. Le texte de motivation des candidates et des candidats est affiché sur le site Web de l'AEFO pour une période d'au moins 15 jours.

DEVienne

- 37.5.1. Le texte de motivation des candidates et des candidats est affiché sur le site Web de l'AEFO pour une période d'au moins ~~15~~ **10** jours.

Un membre délégué se questionne sur la réduction du délai. La cadre en relations professionnelles souligne que réduire la période de 15 à 10 jours est un délai suffisant pour prendre connaissance des candidatures. On note que quelques membres se prononcent en faveur de la proposition.

À la suite du vote, la proposition est **ADOPTÉE**.

On dépose la proposition ci-dessous en lien avec la période de vote lors d'une vacance.

Il est proposé par Richard Maltais, appuyé par David Riendeau :

Que l'article 37.5.2 des règlements administratifs qui se lit :

- 37.5.2 Par la suite, un vote électronique est tenu parmi l'ensemble des membres de l'unité où il y a vacance et trois jours ouvrables sont disponibles pour le vote.

DEVienne

37.5.2 Par la suite, un vote électronique est tenu parmi l'ensemble des membres de l'unité où il y a vacance ~~et trois jours ouvrables sont disponibles~~. **Une période d'au moins 36 heures consécutives, lors de jours ouvrables, est allouée** pour le vote.

Un membre délégué se questionne sur le délai de 36 heures. La cadre en relations professionnelles indique que cela permet aux membres de voter à l'heure qui leur convient le mieux. Un autre membre délégué demande si des statistiques sont disponibles. Le cadre en relations professionnelles souligne que le comité d'engagement et de reconnaissance des membres (CERM) a tenu des discussions à ce sujet et constaté que la très grande majorité des votes se font dans les 24 premières heures. On note qu'un membre délégué est d'avis qu'une période de 36 heures n'est pas suffisamment longue pour voter et qu'il y a de nombreux problèmes avec les listes.

Le président d'assemblée informe les membres délégués qu'un amendement sera déposé après le lancement du plan stratégique.

LANCEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE

La présidente de l'AEFO invite Benoît Hubert de la firme PGF Consultants, à présenter le plan stratégique 2025-2030. M. Hubert explique qu'un groupe de travail a été consulté à des moments clés du processus, notamment pour :

- commenter la stratégie de consultation;
- participer à des ateliers d'analyse stratégique; et
- contribuer au co-développement du nouveau plan.

Il mentionne une autre nouveauté, soit l'ajout des activités principales de l'AEFO, un élément essentiel qui s'inscrit naturellement dans la mission de l'AEFO.

On présente les divers axes du nouveau plan stratégique. La présidente de l'AEFO indique que le nouveau slogan est « Nos voix, notre force collective! », ce qui nous rappelle que c'est la force collective et solidaire qui continuera de guider les actions futures de l'AEFO. La prochaine étape sera la planification de la mise en œuvre, afin de déterminer les différentes initiatives qui aideront l'AEFO à mettre le plan stratégique en action, à lui donner vie. Par la suite, ce plan permettra de rallier les différentes parties prenantes autour de stratégies et d'objectifs communs, et d'orienter les décisions de l'AEFO.

La présidente de l'AEFO affirme que la mise en œuvre du plan stratégique ne peut pas se faire de façon isolée. Elle ajoute que les efforts des unités devront être alignés sur ces orientations et que l'engagement des membres sera essentiel à son succès. Elle tient à préciser que l'AEFO a veillé à ce que le plan stratégique soit suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter aux imprévus et aux nouvelles opportunités qui pourraient émerger.

On propose l'amendement qui suit visant à modifier la période de vote de 36 heures à 24 heures.

Il est proposé par Sérénus Nennoc Houessou, appuyé par Yveline Côté :

Que l'article 37.5.2 des règlements administratifs qui se lit :

37.5.2 Par la suite, un vote électronique est tenu parmi l'ensemble des membres de l'unité où il y a vacance et trois jours ouvrables sont disponibles pour le vote.

DEVIIENNE



37.5.2 Par la suite, un vote électronique est tenu parmi l'ensemble des membres de l'unité où il y a vacance ~~et trois jours ouvrables sont disponibles~~. **Une période d'au moins 36 24 heures consécutives, lors de jours ouvrables, est allouée** pour le vote.

L'appuyeur est d'avis que la période de vote allouée devrait être de 24 heures puisque la plupart des votes sont effectués dans une fenêtre de 24 heures. Un membre délégué se prononce contre l'amendement puisqu'on devrait prendre des mesures pour prolonger la période de vote et non pour la réduire. Il croit qu'il peut parfois y avoir des problèmes avec le courriel de vote. Un autre membre délégué souligne qu'il est question de la lourdeur de la tâche et de la surcharge de travail des membres, et se demande donc pourquoi on réduirait la période de vote. Le proposeur est d'avis que les membres les plus intéressés font les choses à temps et il croit qu'une période de 24 heures est largement suffisante. Un membre délégué mentionne qu'on entend souvent qu'un membre est un membre, alors un vote est un vote. Il ajoute que les votes sont assez importants, donc les membres qui n'ont pas le temps devraient être en mesure de le faire dans un délai de 36 heures.

Il est proposé par Siriki Konaté, appuyé par Rémy-Pacôme Pimou Nyamsi et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #15 : Que l'on passe au vote sur l'amendement immédiatement.

On vote sur l'amendement qui est **DÉFAIT**.

On retourne à la proposition initiale.

La période, soit un minimum de 36 heures, est remise en question. La cadre en relations professionnelles mentionne que c'est à la discrétion du directeur de scrutin. La directrice générale rappelle que la proposition s'applique seulement à une démission au sein du conseil d'administration, et non à un vote de ratification ou autre. La cadre en relations professionnelles ajoute que cela permettrait d'avoir une marge de manœuvre si les délais sont serrés. Un membre délégué se prononce en faveur de la proposition puisqu'il est possible de rallonger la période de vote. Un membre délégué se prononce contre la proposition étant donné que les membres de l'AEFO ne comprennent pas toujours ce qui se passe et le processus, ce qui peut décourager le vote des membres.

Il est proposé par Cassia Laroque, appuyé par Rachelle Brazeau et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #16 : Que l'on passe au vote sur la proposition immédiatement.

On passe au vote sur la proposition qui est **ADOPTÉE**.

RÉSOLUTION #17 : Que l'article 37.5.2 des règlements administratifs qui se lit :

37.5.3 Par la suite, un vote électronique est tenu parmi l'ensemble des membres de l'unité où il y a vacance et trois jours ouvrables sont disponibles pour le vote.

DEVienne

37.5.2 Par la suite, un vote électronique est tenu parmi l'ensemble des membres de l'unité où il y a vacance ~~et trois jours ouvrables sont disponibles~~. **Une période d'au moins 36 heures consécutives, lors de jours ouvrables, est allouée** pour le vote.

On dépose la proposition qui suit. La cadre en relations professionnelles souligne que c'est en lien avec une vacance au sein du comité exécutif.

Il est proposé par Martin Gauthier, appuyé par Goretti Ndizeye et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #18 : Que l'article 38.2.3 des règlements administratifs qui se lit :

38.2.3 Toute mise en candidature doit être faite sur un formulaire prévu à cette fin et remis à la direction du scrutin au moins 20 jours avant le premier jour du conseil d'administration subséquent.

DEVienne

38.2.3 Toute mise en candidature doit être faite sur un formulaire prévu à cette fin et remis à la direction du scrutin au moins ~~20~~ **10** jours avant le premier jour du conseil d'administration subséquent.

On dépose la proposition ci-dessous pour permettre la soumission d'une vidéo pour un poste au comité exécutif, et pas seulement pour le poste de présidence.

Il est proposé par Estelle Bélanger, appuyé par Diane Beauparlant-Turpin et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #19 : Que l'article 5.7.1 de l'Annexe A des règlements administratifs qui se lit :

5.7.1. Les candidates et les candidats au poste de présidence de l'AEFO qui auront soumis leur candidature au plus tard le 15 novembre, auront droit de produire une vidéo d'une durée maximale de deux minutes qui sera affichée sur le site Web de l'assemblée annuelle, dans la section réservée aux élections.

DEVienne

5.7.1 Les candidates et les candidats ~~au poste de présidence de l'AEFO~~ qui auront soumis leur candidature **pour un poste au comité exécutif** au plus tard le 15 novembre auront droit de produire une vidéo d'une durée maximale de deux minutes qui sera affichée sur le site Web de l'assemblée annuelle, dans la section réservée aux élections.

MODIFICATIONS AUX LIGNES DE CONDUITE ([Document 7](#))

La cadre en relations professionnelles responsable du dossier invite les membres délégués à prendre connaissance du document 7 qui traite des lignes de conduite et en présente les faits saillants.

On dépose la proposition suivante, qui vise à permettre aux unités qui regroupent plus d'une profession de participer au comité de négociation.

Il est proposé par Sylvie Rocheleau Carrie, appuyé par Lucie Ménard et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #20 : Que l'article 14.1.4.2 soit ajouté aux lignes de conduite :

14.1.4.2. Lorsqu'une même unité de négociation regroupe plus d'une profession, le comité directeur peut, selon les besoins, nommer jusqu'à deux membres supplémentaires après approbation de la direction générale.

On dépose la proposition ci-dessous. La cadre en relations professionnelles explique que l'objectif est de réduire la période de vote lors d'un poste électif vacant à la FEO.

Il est proposé par Claude Veilleux, appuyé par Michelle Mainguy et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #21 : Que l'article 28.2.3 des lignes de conduite qui se lit :

28.2.3. Toute mise en candidature doit être faite sur un formulaire prévu à cette fin et remis à la direction du scrutin au moins 20 jours avant le premier jour du CA subséquent.

DEVienne

28.2.3. Toute mise en candidature doit être faite sur un formulaire prévu à cette fin et remis à la direction du scrutin au moins ~~20~~ **10** jours avant le premier jour du CA subséquent.

On dépose les deux prochaines propositions qui ont pour but d'arrimer les règles électorales des postes électifs de la FEO.

Il est proposé par Shane Dudichum, appuyé par JoAnne Gagnon Beauchamps et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #22 : Que l'article 28.3.4 des lignes de conduite qui se lit :

28.3.4. La candidate ou le candidat qui obtient la majorité absolue des voix est élu.

DEVienne

28.3.4. La candidate ou le candidat **au poste de représentante ou de représentant de l'AEFO au bureau de la FEO** qui obtient la majorité absolue des voix est élu.

Il est proposé par Gabrielle Lemieux, appuyé par Renée Lyne Girard et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #23 : Que l'article 28.3.5 soit ajouté aux lignes de conduite :

28.3.5 La candidate ou le candidat à un poste de représentante ou de représentant de l'AEFO au conseil d'administration de la FEO qui obtient le plus de voix est élu.

Il est proposé par Emilie Brochu, appuyé par Frédéric Gendron et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #24 : Que tout changement de numérotation pour tenir compte des modifications aux Règlements administratifs et aux lignes de conduite soit fait.

Dimanche 23 février 2025, à 9 h

APPEL DES MEMBRES

La présidente de l'AEFO indique que 167 membres délégués sont présentement inscrits, sur une possibilité de 167.

ÉLECTIONS – temps fixe à 9 h

Déroulement

Le directeur de scrutin explique le déroulement du vote et donne quelques directives.

TOUR DE SCRUTIN ET RÉSULTATS

POSTE DE REPRÉSENTANTE OU DE REPRÉSENTANT AU BUREAU DE LA FEO

On procède à un premier tour de scrutin pour la nomination de la personne qui assumera les fonctions de **représentante ou de représentant au bureau de la FEO**. Les candidats en lice sont : Marie Moftah, Théophile Rwigimba et Yves Durocher.

On déclare Yves Durocher élu au poste de représentant au bureau de la FEO. Il est invité à adresser un mot à l'assemblée.

On note que Théophile Rwigimba partage son mécontentement quant au processus électoral. Il est d'avis que le candidat qui a été élu a été favorisé puisqu'il a reçu le prix Mérite franco-ontarien, même s'il ne met pas en doute ses compétences. Il affirme ne pas vouloir être candidat au poste de représentant au conseil d'administration de la FEO.

ÉLECTIONS DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS DES UNITÉS IMPAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le cadre en relations professionnelles donne quelques précisions concernant le processus d'élection des administratrices et administrateurs des unités impaires au conseil d'administration.

Il est proposé par Bonna Fidei Baraka, appuyé par Laure Dunand et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #25 : Que Andrew Ranger, Martin Gauthier, Martin Aubin, Christian Prémont, Frédéric Gendron, Lucie Ménard et Sylvie Rocheleau Carrie soient élues et élus comme administratrices et administrateurs de l'AEFO pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} septembre 2025.

POSTES DE REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEO

On procède à un premier tour de scrutin pour la nomination de la première personne qui assumera les fonctions de **représentante ou représentant au conseil d'administration de la FEO**. Le cadre en relations professionnelles souligne que ce sera un vote à majorité simple. Il y a cinq postes à pourvoir. Les candidates et les candidats en lice sont : Andrew Ranger, Florence Tiomela, François Sarrazin, Ingie Mikhail, Natalie Beeston, Nathalie Drolet, Patrice Dufour, Marie Moftah et Serenus Nennoc Houessou.

On déclare Nathalie Drolet élue au poste de représentante au conseil d'administration de la FEO. Elle s'engage à continuer de bien représenter les membres de l'AEFO et de bien écouter leurs voix.

On procède à un premier tour de scrutin pour la nomination de la deuxième personne qui assumera les fonctions **de représentante ou de représentant au conseil d'administration de la FEO**. Il reste quatre postes à pourvoir. Les candidates et les candidats en lice sont : Andrew Ranger, Florence Tiomela, François Sarrazin, Ingie Mikhail, Natalie Beeston, Patrice Dufour, Marie Moftah et Serenus Nennoc Houessou.

On déclare Andrew Ranger élu au poste de représentant au conseil d'administration de la FEO. Il remercie les membres pour leur vote de confiance et souligne qu'il continuera de représenter la communauté LGBTQ2 et la diversité.

On procède à un premier tour de scrutin pour la nomination de la troisième personne qui assumera les fonctions **de représentante ou de représentant au conseil d'administration de la FEO**. Il reste trois postes à pourvoir. Les candidates et les candidats en lice sont : Florence Tiomela, François Sarrazin, Ingie Mikhail, Natalie Beeston, Patrice Dufour, Marie Moftah et Serenus Nennoc Houessou.

On déclare François Sarrazin élu au poste de représentant au conseil d'administration de la FEO. Il remercie les membres délégués pour leur vote de confiance.

On procède à un premier tour de scrutin pour la nomination de la quatrième personne qui assumera les fonctions **de représentante ou de représentant au conseil d'administration de la FEO**. Il reste deux postes à pourvoir. Les candidates et les candidats en lice sont : Florence Tiomela, Ingie Mikhail, Natalie Beeston, Patrice Dufour, Marie Moftah et Serenus Nennoc Houessou.

On déclare Natalie Beeston élue au poste de représentante au conseil d'administration de la FEO. Elle remercie les membres délégués pour leur vote de confiance.

On procède à un premier tour de scrutin pour la nomination de la cinquième personne qui assumera les fonctions **de représentante ou de représentant au conseil d'administration de la FEO**. Il reste un poste à pourvoir. Les candidates et les candidats en lice sont : Florence Tiomela, Ingie Mikhail, Patrice Dufour, Marie Moftah et Serenus Nennoc Houessou.

On déclare Marie Moftah élue au poste de représentante au conseil d'administration de la FEO. Elle remercie les membres délégués pour leur vote de confiance.

Il est proposé par Yveline Côté, appuyé par Wiyowou Tchaka et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #26 : Que les bulletins de vote électroniques soient détruits.

ONTARIO 2025 – ENJEUX ET ENVIRONNEMENT POLITIQUE EN ONTARIO À L'AUBE DU SCRUTIN PROVINCIAL

La présidente de l'AEFO souligne que le contexte politique provincial évolue sans cesse et que nous avons aujourd'hui l'immense privilège d'accueillir une experte de renom pour nous aider à mieux comprendre les enjeux qui concernent les membres de l'AEFO. Elle présente D^{re} Stéphanie Chouinard, une politologue chevronnée et une référence en matière de politique canadienne, de droits linguistiques et de gouvernance publique.

La présidente de l'AEFO invite D^{re} Chouinard à faire une présentation sur les enjeux politiques franco-ontariens et les priorités de la population franco-ontarienne, ainsi qu'un survol des promesses du gouvernement.

Le cadre en relations gouvernementales et communautaires invite les membres délégués à poser leurs questions.

Un membre délégué aimerait savoir quel genre de conseils pourraient être donnés aux membres de l'AEFO et à leurs proches afin de les aider à choisir une plateforme électorale. D^{re} Chouinard invite les membres de l'AEFO à se rappeler les enjeux et les chiffres promis par les divers partis. Elle ajoute que la question des menaces tarifaires a pris beaucoup de place dans les médias, aux dépens de l'éducation. Un membre délégué demande si on peut s'attendre à un taux de participation plus élevé aux élections et si l'AEFO peut faire quelque chose à cet égard. D^{re} Chouinard explique que tous les sondages démontrent que le gouvernement conservateur remportera les élections de façon majoritaire. Elle ajoute que l'AEFO peut rappeler à ses membres que le jeudi est jour de vote, leur donner le temps d'aller voter, et faire circuler les réponses des partis au questionnaire de l'AFO.

Un membre délégué aimerait savoir pourquoi le gouvernement conservateur remportera à nouveau un mandat majoritaire, surtout que la situation n'est pas rose en Ontario, que plusieurs Ontariennes et Ontariens n'ont pas de médecin de famille, que les écoles sont en ruine, parmi d'autres problèmes. D^{re} Chouinard explique que le gouvernement conservateur a les moyens de faire du microciblage sur le terrain, ce qui fait en sorte que davantage de personnes vont voter. De plus, le Parti conservateur fait mieux passer son message face à Donald Trump. Elle indique qu'une campagne électorale se bâtit sur une période de plus de trois mois, et que les campagnes électorales des autres partis ne sont pas convaincantes. D^{re} Chouinard explique que toutes ces raisons, entre autres, expliquent pourquoi un autre gouvernement conservateur majoritaire devrait être élu avec un taux de participation très faible. Elle mentionne qu'il n'est pas recommandé de prévoir des élections à l'hiver.

Francis Bourgon remercie la D^{re} Stéphanie Chouinard pour sa présentation.

PROPOSITIONS DES MEMBRES ([Document 8](#))

On dépose la proposition qui suit.

Il est proposé par Marc-Éric Audet, appuyé par Chantale Sauvé :

Que le conseil d'administration évalue la possibilité de réduire la cotisation des membres de l'AEFO dès que possible.

Le proposeur demande que l'AEFO procède à une étude en raison des surplus accumulés au cours des dernières années. Il mentionne qu'il a entièrement confiance que l'AA pourra demander une cotisation spéciale au besoin. Un membre délégué remet en question la mention « dès que possible » et croit s'il serait préférable d'ajouter une date de tombée à la proposition. La directrice générale est d'avis qu'il y a beaucoup de volets à cette proposition et que « dès que possible » signifie la date à laquelle le conseil d'administration aura reçu toute l'information. Un autre membre délégué demande si la majorité des membres de l'AEFO doivent voter en faveur d'une réduction de la cotisation. La directrice générale rappelle à l'assemblée que c'est la responsabilité du conseil d'administration, et non de l'AA, d'établir la cotisation. Elle ajoute que si le conseil d'administration vote en faveur de la réduction de la cotisation, cette décision sera communiquée aux membres par la suite. Un membre délégué demande pourquoi la proposition indique une réduction de la cotisation.

Le proposeur explique que selon les conseils reçus du secteur des relations professionnelles, la proposition devait comprendre la direction de réduire ou d'augmenter la cotisation.

Un membre délégué demande si l'AEFO a un mécanisme en place pour évaluer la cotisation. La directrice générale répond que non. Elle explique que la cible du fonds de solidarité a été établie initialement en fonction de 10 000 membres et fixée à 2 400 \$ par membre. Plusieurs membres se prononcent en faveur de la proposition, entre autres parce qu'il est important de mettre en place un mécanisme d'évaluation et d'évaluer toutes les options en raison du contexte économique. Plusieurs membres se prononcent contre la proposition pour diverses raisons, notamment le climat politique instable qui augmente les risques de grève, dans lequel cas il faudrait augmenter la cotisation à nouveau. De plus, le conseil d'administration pourrait mettre en place un processus de révision ponctuelle.

Il est proposé par Clarisse Akouemo, appuyé par Mesmin Kiki et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #27 : Que l'on passe au vote sur la proposition immédiatement.

À la suite du vote, la proposition est **DÉFAITE**.

RÉSOLUTION #28 : Que le conseil d'administration évalue la possibilité de réduire la cotisation des membres de l'AEFO dès que possible.

RAPPORT DU COMITÉ DE PROPOSITIONS

La présidente du comité de propositions informe l'assemblée que deux propositions ont été reçues et que celles-ci sont recevables.

On dépose la proposition qui suit.

Il est proposé par Christian Prémont, appuyé par Russell Minnis :

Que la directrice générale étudie la pertinence de la position non partisane et qu'elle en fasse rapport au conseil d'administration afin de déterminer si l'AEFO doit prendre des positions qui seront parfois partisans dans le but de promouvoir et de protéger le système d'éducation de langue française.

Le proposeur souligne que l'intention est de se pencher sur les messages de l'AEFO qui sont flous en raison de leur nature non partisane, tandis que les autres syndicats semblent prendre des positions plus fermes. Il ne sait pas si l'AEFO a quelque chose à gagner en demeurant neutre. L'appuyeur mentionne que certains membres de l'AEFO ne connaissent pas leur convention collective et savent encore moins pour qui voter. Il est d'avis que l'AEFO pourrait transmettre plus d'informations afin de soutenir le vote des membres. Un membre délégué propose que le mot « pertinence » soit modifié par « avantages et risques ». La directrice générale indique que l'AEFO devait s'inscrire comme tiers malgré le fait qu'elle soit non partisane. Le cadre en relations gouvernementales et communautaires précise que l'AEFO peut être une organisation partisane et s'inscrire comme tiers, et que rien n'empêche l'autre en ce moment. Le président suggère de faire un amendement en bonne et due forme si tel est le souhait. La présidente de l'AEFO se prononce en faveur puisque la proposition telle qu'elle est écrite n'empêche pas l'AEFO d'encourager divers partis selon leur plateforme.

On dépose l'amendement suivant.

Il est proposé par Marc-Éric Audet, appuyé par Pierre Cyr :

Que la directrice générale étudie ~~la pertinence de~~ **les avantages et les risques de maintenir** la position non partisane et qu'elle en fasse rapport au CA afin de déterminer si l'AEFO doit prendre des positions qui seront parfois partisans dans le but de promouvoir et de protéger le système d'éducation de langue française.

L'appuyeur est d'avis qu'il faudrait étudier les avantages et les risques et pas seulement la pertinence. Certains membres se prononcent en faveur de l'amendement, question de renforcer la position de l'AEFO auprès du public puisque cela permettrait de démontrer quels sont les besoins de l'AEFO.

On passe au vote sur l'amendement qui est **ADOPTÉ**.

On retourne à la proposition principale telle qu'amendée. À la suite du vote, la proposition ci-dessous est **ADOPTÉE**.

RÉSOLUTION #29 : Que la directrice générale étudie les avantages et les risques de maintenir la position non partisane et qu'elle en fasse rapport au CA afin de déterminer si l'AEFO doit prendre des positions qui seront parfois partisans dans le but de promouvoir et de protéger le système d'éducation de langue française.

On dépose la proposition qui suit.

Il est proposé par Charles Kouassi, appuyé par Fatoumata Keita :

RÉSOLUTION #30 : Que le prix Mérite soit remis une fois les élections terminées lorsque la ou le récipiendaire d'un prix est également une candidate ou un candidat à un poste électif.

Le proposeur est d'avis que des améliorations doivent être apportées aux perceptions entourant les personnes qui reçoivent un prix Mérite et qui se portent aussi candidates à des élections, puisqu'il est important de maintenir la crédibilité de l'AEFO. L'appuyeur croit qu'il faudrait évaluer la situation avec calme et sérénité et revoir le processus électoral dans le but d'éliminer la perception négative et le favoritisme. Un membre délégué mentionne que la remise du prix Mérite devrait se faire après le processus électoral afin d'éviter qu'une situation comme celle d'hier se reproduise. Un membre délégué aimerait savoir pourquoi la remise du prix Mérite ne peut pas être effectuée le dimanche. La présidente de l'AEFO explique que les récipiendaires du prix Mérite sont invités à un repas après la remise de prix et que les heures d'élections sont déterminées de façon précise.

On passe au vote sur la proposition qui est **ADOPTÉE**.

AFFAIRES INACHEVÉES

Il n'y a rien de particulier à souligner.

AFFAIRES NOUVELLES

Un membre délégué tient à s'adresser à l'assemblée à la suite du processus électoral. Un membre délégué demande si un rapport sera soumis à l'AA concernant le comité consultatif pour l'inclusion, la diversité et la lutte contre la discrimination (CCIDLD). La présidente de l'AEFO répond que le conseil d'administration reçoit des

rapports, mais qu'elle mettra une note afin que le comité soit mis de l'avant dans le rapport annuel des activités qui est présenté à l'AA.

MOT DE CLÔTURE DE LA PRÉSIDENTE

La présidente de l'AEFO tient à exprimer toute sa gratitude et sa grande fierté de représenter les membres de l'AEFO. Porter leur voix est un honneur d'une ampleur qu'elle n'aurait jamais osé imaginer. Elle souligne que ces deux jours ont été riches en discussions, en réflexions et en décisions. Elle remercie les membres délégués pour leur présence, leur engagement et leurs contributions aux délibérations. Les membres délégués incarnent la force et la vitalité de l'AEFO et c'est grâce à chacune et chacun que l'AEFO peut continuer à faire avancer sa mission syndicale.

Elle remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'organisation de l'AA de 2025, y compris les membres du conseil d'administration pour leur leadership et leur travail collectif pour le bien de l'association, les présidences d'unités qui assurent un relais essentiel entre l'AEFO et ses membres, les partenaires et invités spéciaux qui ont été témoins des discussions et qui continuent d'appuyer l'AEFO dans ses démarches, ainsi que celles et ceux qui ne sont pas parmi nous aujourd'hui, dont les secrétaires en région, le personnel administratif, les agentes et les agents d'unité, et les plus de 12 000 membres de l'AEFO partout en Ontario.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gilles Guèvremont, appuyé par Landry Fulbert et **ADOPTÉ** :

RÉSOLUTION #31 : Que la séance soit levée à 12 h 08.

Anne Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AL/kd